

# MINORITÉ MUNICIPALE

## AMENAGEMENT DES RYTHMES SCOLAIRES

Un nouveau défi pour les communes



### Les objectifs

Elaborée dans le cadre de la « refondation de l'école », défendue par le Président et le gouvernement, cette réforme veut assurer un plus grand respect des rythmes naturels d'apprentissage et de repos de l'enfant, à partir d'une meilleure répartition des heures d'enseignement en classe sur la semaine, grâce à un allègement du nombre d'heures par jour et une programmation des séquences pédagogiques à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande.

### L'accueil de la réforme dans le département

Alors que pour l'ensemble de l'Académie de Nantes, 32,7 % d'élèves passeront, dès septembre 2013, à la semaine de 4 jours et demi, c'est dans le département de la Mayenne que l'on constate la plus forte proportion (59,8 %) de la population scolaire concernée, répartie sur 80 communes ayant opté pour l'application de la réforme à la rentrée prochaine.

L'annonce de ces nouveaux dispositifs a d'abord suscité les inquiétudes des collectivités locales, confrontées à une réorganisation du temps scolaire, qui a mis en évidence de grosses inégalités de moyens.

Dans les petites communes, en particulier, dépourvues de personnels qualifiés et de locaux appropriés, il est apparu difficile de mettre en œuvre, dès septembre prochain, une réforme pouvant avoir des incidences immédiates sur le fonctionnement des services municipaux.

A Bonchamp, en conformité avec la quasi-totalité des communes de Laval-Agglomération, la municipalité a choisi de mettre en place la réforme dès la prochaine rentrée malgré le souhait conjoint des enseignants et de l'association de parents d'élèves d'attendre 2014 pour mieux s'organiser. Cette décision permet à la commune d'obtenir un financement de l'Etat de 50 euros par enfant, la première année.

### Les propositions de la commune

Dans notre commune, seront mobilisées les ressources multiples dont nous disposons dans le domaine de l'animation, en mettant à contribution le réseau des services assurés par la Maison de la Jeunesse et des Sports ainsi que le personnel de la médiathèque.

Organisé en cycles trimestriels autour de diverses activités ludiques, le programme, destiné aux familles des trois écoles (primaire Bono Campo, maternelle publique, école Nazareth) se déroulera en lien étroit avec les ATSEM et pourra s'appuyer sur des interventions d'associations locales.

Ces temps d'activités péri-éducatives seront gratuits pour les familles, ce dont nous nous félicitons en soutenant évidemment l'important travail fourni par les services municipaux pour la construction de ce projet.

Nous déplorons cependant qu'il n'ait pas été proposé plus d'activités d'éveil culturel (théâtre, dessin, musique...) dans le programme élaboré ainsi que la faible place accordée à l'étude surveillée.

Voilà notamment pourquoi nous souscrivons pleinement à l'idée d'un « comité de suivi » qui sera mis en place dès la rentrée, chargé d'aménager l'organisation et de gérer au mieux la mise en place de ces nouveaux rythmes.

Tout en veillant au niveau de qualification des adultes ayant en charge d'encadrer les enfants et au respect des statuts et conditions de travail des différents personnels, les objectifs de cet éventuel recadrage devront prendre en compte en priorité la valeur éducative des activités proposées.

En effet, au-delà de modalités techniques d'emploi du temps, l'enjeu principal reste bien d'assurer la réussite et l'épanouissement de l'enfant, quelle que soit son origine familiale, au sein de l'école et de la collectivité.

Nous souhaitons à toutes et à tous de bonnes et reposantes vacances d'été

Les élus AGIR ENSEMBLE A BONCHAMP

Michel FERRON, Sylvie EVRARD, Maurice CHAMBRIER,

Michel GERAULT, Anne-Marie MILLE, Marie-Claude TOURTELIER